

Habitat/Visite du ministre d'Etat Régis Immongault à Lambaréné

Stop au désordre !

G.R.M
Libreville/Gabon

A la faveur d'une tournée interprovinciale, le ministre d'Etat chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement s'est offusqué des graves manquements en matière d'application des textes et de respect des contrats des entreprises adjudicatrices de certains marchés de logement.

Le ministre d'Etat chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement, Régis Immongault Tatan-gani, poursuit sa tournée interprovinciale de suivi des activités du département dont il a la charge. Après l'étape inaugurale à Ntoundou, le 25 mars dernier, il vient de séjourner à Lambaréné.

Dans le chef-lieu du Moyen-Ogooué, le membre du gouvernement a fait le point, en présence des autorités locales et de ses collaborateurs en service dans cette province, des réservations foncières de l'Etat mais aussi des projets de construction de logements à l'arrêt. Aussi, s'est-il intéressé à la question de



Le ministre d'Etat à l'Habitat, Régis Immongault, découvrant un plan de masse pour les projets de Lambaréné.



Ici, sur le site censé recevoir 70 logements dans le cadre du projet de la SNI.

la mise en œuvre des outils de planification urbaine, avant de s'enquérir des conditions de travail des agents publics placés sous sa tutelle.

Au-delà de la visite qui lui a donné l'opportunité d'apprécier la réalité des choses sur le terrain, le chef du département ministériel de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement a eu une importante séance de travail à l'Hôtel de Ville de Lambaréné. Son hôte, le maire Jean Justin Maury Ngowemadji, s'est réjoui de la volonté du ministère

de l'Habitat d'impliquer désormais les autorités locales dans la planification et la réalisation des projets urbanistiques. Il y a vu une opportunité de poser les bases d'un cadre nouveau de collaboration entre le pouvoir central et les collectivités locales, en attendant la mise en application de la loi relative à la décentralisation.

Un cadre de collaboration saluée également par le directeur provincial de l'Urbanisme, Dieudonné Ndeme. Lequel a insisté sur les procédures de ré-

gularisation et de réservation foncières dans l'ensemble de la province du Moyen-Ogooué. Laissant entendre qu'une soixantaine de dossiers ont été traités depuis le début de l'année en cours.

La ville du "Grand Blanc" connaissant une forte extension, avec des réservations foncières qui entraînent malheureusement des occupations anarchiques de terrain, Régis Immongault Tatan-gani a souhaité "une planification urbaine de la ville reposant sur un

schéma directeur d'aménagement pour un rendu social efficient". Il a informé qu'une étude est en train d'être menée pour une occupation rationnelle du foncier dans tout le pays, avec le concours de la Banque mondiale.

Il importe de rappeler qu'en 2012, la Société nationale immobilière (SNI) s'était lancée dans un vaste projet de construction de 3800 logements à travers le territoire, grâce à un prêt de 100 milliards de francs obtenu auprès de BGFIBank. Dans ce lot,

70 maisons devaient être bâties à Lambaréné.

Le ministre d'Etat Immongault Tatan-gani a fait le constat sur le terrain qu'aucun logement entrant dans ce projet n'est achevé. Tout en manifestant son courroux, il a indiqué que l'opérateur adjudicataire devrait mettre en place un mécanisme transparent de cession des maisons inachevées. A noter que Tchibanga et Mouila constituent les prochaines étapes de cette tournée.

Communiqué du Ministère des Forêts et de l'Environnement chargé du Plan Climat

Comme annoncé dans un précédent communiqué à la presse le vendredi 26 mars dernier, le Ministère des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat, a commis une enquête interne de contrôle de la légalité des activités d'exploitation forestière de la Société de Sciage de Moanda (SSMO), filiale du Groupe Dejia, dans la province du Haut-Ogooué, afin de vérifier la véracité des allégations portées contre elle dans le rapport de l'ONG britannique Environmental Investigation Agency (EIA), rendu public la semaine du 25 mars 2019.

Aux termes de cette mission de contrôle des concessions de SSMO diligentée par Monsieur le Ministre d'Etat et menée par la Direction générale des forêts, il ressort des données cartographiques et des constats des faits sur le terrain que les responsables de la SSMO ont continué à exploiter deux (2) Assiettes Annuelles de coupe (celle de 2015 sur le site de Mounana et celle de 2016 sur le site Bakoumba), alors que ces dernières auraient dû être fermées depuis juin et décembre 2018.

Aussi, conformément aux dispositions des articles 264, 267 et 281 de la Loi 16/01 portant Code Forestier en République Gabonaise, le Ministère en charge des forêts décide-t-il, à titre conservatoire, à l'encontre de la SSMO, de ce qui suit :

- La saisie de toutes les grumes retrouvées dans les parcs des deux(2) sites ;
- la suspension du titre d'exploitation;
- L'audition des responsables de la SSMO sur procès-verbal conformément à la réglementation en la matière.

Il apparaît que les responsables de la Société SSMO auraient bénéficié des complicités des agents des Eaux et Forêts pour obtenir les documents afférents à l'exploitation des ACC citées ci-dessus.

L'enquête interne ouverte le 24 mars dernier va permettre éventuellement d'établir les responsabilités des agents indécents et d'initier à leur encontre des procédures disciplinaires, voire des poursuites judiciaires.

Le Ministère tient à rappeler que par le passé, les agents qui ont été reconnus coupables d'actes répréhensibles de même nature ont été sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur. De même, les opérateurs du secteur ayant commis des infractions forestières ont écopé de diverses sanctions allant des amendes au retrait des permis forestiers.

Fait à Libreville le

Le Ministre d'Etat, Ministre des Forêts de l'Environnement, Chargé du Plan Climat

Guy Bertrand MAPANGOU

APPEL À CANDIDATURE DES BOURSES D'AMITIÉ CHINE-AFRIQUE POUR ETUDIANTS DU GABON



Dans le cadre de la mise en œuvre des *Huit Initiatives Majeures* pour l'Afrique déclarées par le Président Chinois XI Jinping au cours du Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération Sino-Africaine, le Gouvernement Chinois met en place, à part le *Programme de Bourses de Coopération* qui existe depuis quatre décennies, un nouveau *Programme de Bourses d'Amitié Chine-Afrique*. L'objectif est d'accompagner la formation de la jeunesse gabonaise et de promouvoir la compréhension mutuelle entre la Chine et le Gabon.

Pour l'année académique 2019-2020, les bourses sont au nombre de cinq (5) et réparties dans les disciplines suivantes : sciences naturelles, sciences appliquées, agronomie, médecine, pédagogie, journalisme et sinologie.

Les conditions d'éligibilités et les documents à fournir sont les suivants :

1. Être de nationalité gabonaise et en bonne santé
2. Moins de 35 ans pour le Master et moins de 40 pour le Doctorat
3. Diplômes (traduit en anglais)
4. Relevé des notes (traduit en anglais)
5. Deux lettres de recommandation des professeurs d'universités en anglais
6. Projet d'études (800 mots au moins)
7. Autres documents qualifiés (HSK, TOEFL, Prix national ou international...)

Les candidats sont priés de déposer leurs dossiers le 21 avril de 9h à 12h à l'Institut Confucius à l'UOB. Le dépôt des dossiers sera suivi d'un entretien sur place.

Pour toutes les informations des universités chinoises, veuillez-vous rendre sur le site <http://www.campuschina.org/>

TONG Xiping
Premier Conseiller de l'Ambassade de la République Populaire de Chine en République Gabonaise